

### INFORMATIONS SUR L'ACCORD UKRAINE-RUSSIE DU 22 JUILLET 2022

**La guerre en Ukraine est entrée dans son sixième mois. On sait que plusieurs de ses conséquences ont suscité de l'émoi et de l'inquiétude dans le monde agricole et chez les responsables politiques. La hausse des prix agricoles, enclenchée dès le premier semestre de l'année 2021, a été plus que significative, occasionnant un regain d'inflation dans le monde.**

C'est toute la problématique du pouvoir d'achat des populations, et donc les conditions monétaires dans lesquelles elles accèdent à la nourriture, sachant que les situations en ce domaine sont particulièrement contrastées, qui est posée. Dans **les pays en développement à bas revenu, le panier de biens alimentaires peut représenter jusqu'à près de 60 % du budget d'un ménage, 28% dans les économies émergentes, et 16% dans les pays industrialisés.** L'inflation devrait en France avoisiner les quelque 10% en fin d'année, tirée par les produits énergétiques et alimentaires.

Concernant les produits alimentaires, l'évolution de leurs prix au cours du second semestre 2022 sera largement conditionnée par la poursuite du conflit et, surtout, dans ce contexte, par la viabilité de l'Accord signé le 22 juillet dernier entre la Russie et l'Ukraine, sous l'égide de l'ONU et de la Turquie, Accord destiné à ouvrir et sécuriser les routes maritimes de l'Ukraine, enclenchant ainsi une dynamique d'exportations des grains ukrainiens.

**Depuis le début de la guerre en effet, en raison du blocage des ports de la Mer Noire, l'Ukraine ne parvenait plus à exporter ses productions agricoles (blé, maïs et tournesol en particulier), ou si peu, c'est-à-dire entre 1,5 et 2 millions de tonnes par mois, soit 1/3 des volumes en temps normal.**

Il convient de rappeler que les exportations de produits agricoles de l'Ukraine transitent à hauteur de 75% par la Mer Noire, dont la moitié par les seuls terminaux portuaires de Chornomorsk, Yuzhny et Odessa (ports en eaux profondes pouvant accueillir des navires – Panamax – dont le chargement avoisine les 65 000 tonnes (contre 3 500 t pour un train).

Par ailleurs, **les exportations agricoles et alimentaires de l'Ukraine représentaient jusqu'au déclenchement de la guerre, 45% des exportations totales et environ 10% du PIB du pays.**

#### La finalité de l'Accord signé le 22 juillet 2022 à Istanbul

L'Accord est programmé pour une durée de quatre mois, éventuellement reconductible. Il s'agit de faire respecter les couloirs de navigation sur la Mer Noire pour permettre la circulation de navires de commerce transportant des denrées alimentaires et des engrais à partir des ports ukrainiens d'Odessa, Chornomorsk et Yuzhny. Les bâtiments seront escortés par la marine ukrainienne jusqu'à la sortie des eaux territoriales, après un dispositif d'inspection supervisé par la Turquie, afin de vérifier qu'ils ne contiennent pas d'armes (à la demande de la Russie). Si des mines flottent dans les eaux territoriales, ou dérivent plus au large, un système de déminage est prévu, effectué par un pays tiers (ni Russie, ni Ukraine ni Turquie). Enfin, un centre de coordination piloté par un ukrainien, un russe, un turc et un représentant de l'ONU est déjà effectif à Istanbul.

**Avec cet Accord, on estime que près de 8 millions de tonnes par mois pourraient être chargées, ce qui permettrait d'épuiser les stocks de céréales actuellement en souffrance, et donc de libérer les silos pour les récoltes**

**2022.** Cela suppose que les navires transportant ces grains soient chargés rapidement (il faut un à trois jours pour charger un Panamax), et surtout qu'ils soient en nombre suffisant.

La première finalité de l'Accord est d'aider les agriculteurs ukrainiens à surmonter leurs crises financières. Faute de débouchés, et confrontés à un alourdissement de leurs charges pour maintenir la production, beaucoup sont étranglés financièrement. La restauration des débouchés est porteuse d'un rétablissement de la rentabilité de leurs exploitations. La dévaluation de la devise ukrainienne de – 25 %, devrait également entraîner un surcroît de compétitivité-prix.

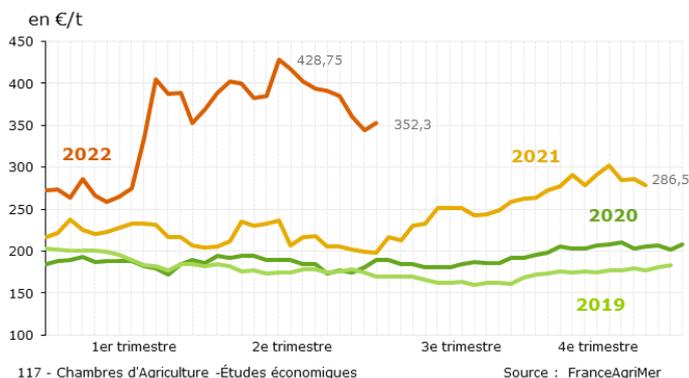
L'Accord a été aussi conditionné par le fait que la Russie a obtenu qu'aucune sanction ne lui soit infligée quant à ses exportations de blé et d'engrais.

La seconde finalité est bien évidemment de contenir l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans le monde. Les principaux importateurs du pourtour méditerranéen ainsi que certains pays d'Afrique subsaharienne sont en attente du blé ukrainien. Au passage, notons que **le blé devient de plus en plus l'objet d'intenses tractations diplomatiques, à en juger par les tournées africaines et les entretiens avec des dirigeants du Moyen-Orient, du Ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, et du Président Emmanuel Macron.** Il y a l'enjeu du blé durant la guerre, mais il y a aussi et probablement surtout **l'enjeu du blé pour après-demain, c'est-à-dire que l'on perçoit aujourd'hui les signes annonciateurs d'une vaste recomposition du marché mondial du blé** dans les années à venir.

#### Un Accord fragile

La signature de l'Accord a eu un effet quasi-immédiat. Les cours du blé et du maïs se sont repliés, accentuant une tendance baissière observée depuis quelques semaines (voir graphiques 1 et 2). En dépit de cette baisse, le **prix du blé reste supérieur de près de 150 €/t à celui de l'an dernier à la même époque.** Un prix élevé pour les pays importateurs (Indonésie, Egypte, Turquie (une économie entrée en hyperinflation et qui dépend à 64% du blé russe et à 11% du blé ukrainien), Tunisie (en proie à une grave crise économique, obligeant Tunis à contracter un prêt de 4 milliards de dollars auprès du FMI, lequel a conditionné ce prêt à une diminution des subventions intérieures allouées au prix du pain), Algérie (pour l'instant protégée par l'accumulation de pétrodollars engendrée par la hausse du prix du baril depuis 2021), Liban (pays méditerranéen lui aussi en grave crise économique et financière, le PIB ayant reculé en 2020 de – 22 %, qui dépend à 51% du blé ukrainien pour nourrir sa population et les nombreux réfugiés syriens sur son territoire). Pour ne prendre qu'un seul exemple dans l'Afrique subsaharienne, la Somalie dépend à 70% du blé ukrainien.

### Graphique 1 : Cotations du blé tendre rendu Rouen



Au 29 juillet, le prix du blé rendu Rouen s'est fixé à 347 €/tonne, en progression de +1% par rapport à la veille.

### Graphique 2 : Cotations hebdomadaires du maïs à Chicago

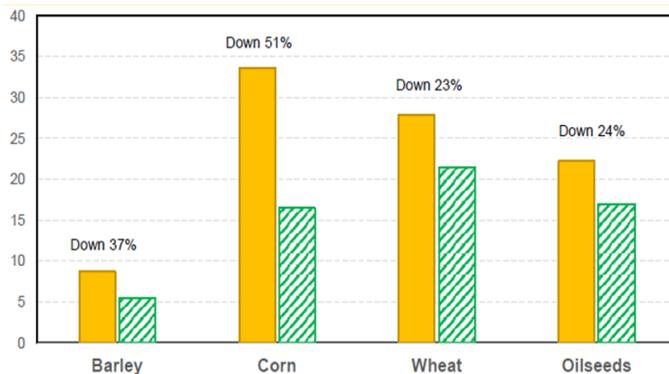


L'incertitude quant à la viabilité et l'efficacité de l'Accord du 22 juillet demeure toutefois élevée. Outre les contraintes logistiques évoquées plus haut, il y a les risques – qui se sont concrétisés dès le samedi 23 juillet – de bombardements des ports, comme celui d'Odessa par les avions russes. Il s'en est suivi une remontée du prix du blé sur le marché à terme (+5%). Le risque militaire, destiné à exercer une pression sur l'Ukraine et à montrer que Moscou reste le maître du jeu, se répercute aussi sur les conditions dans lesquelles les assureurs vont, ou pas, se lancer dans un processus de couverture assurantielle des navires. Si, avant le début du conflit, les primes d'assurance pour circuler dans les eaux de la Mer Noire et de la Mer d'Azov s'élevaient à près de 0,025 % de la valeur d'un bâtiment, leur coût aurait été multiplié par 200 depuis le 24 février, un renchérissement qui pourrait constituer un frein à la reprise des échanges.

La normalisation des routes maritimes est par cet Accord espérée. Elle demandera indéniablement beaucoup plus de temps que prévu. Enfin, nul ne doute que, au gré des avancées diplomatiques et des attaques militaires, la campagne céréalière 2022/2023 sera nécessairement géoéconomique et géopolitique. Cela d'autant plus que les estimations de production en Ukraine, réalisées en mai par l'USDA, ne sont pas encourageantes (graphique 3).

### Graphique 3 : Evolution des productions grandes cultures (orge, maïs, blé, huiles) de l'Ukraine (source : USDA)

En jaune : moyenne 2017-2018/2021-2022  
En vert hachuré : prévision 2022-2023



Un **premier signal favorable** était perceptible dès le lundi 1er août, puisqu'un navire turc battant pavillon Sierra Leone avait chargé près de 30 000 tonnes de céréales (maïs essentiellement), et s'apprêtait à quitter le port de Chornomorsk, situé à quelque 20 kilomètres d'Odessa, pour se diriger vers le Liban et la Somalie. Le Centre de Coordination a garanti que le suivi du navire serait assuré, ainsi que l'inspection au départ et à l'arrivée en Turquie. Fin juillet, le cabinet du Président Zelensky annonçait que 16 navires étaient prêts à quitter le port d'Odessa avec leur cargaison de céréales. Des navires qui étaient bloqués dans le port ukrainien depuis le début de la guerre. Mais pour assurer le retour des flux d'exportation de céréales à un niveau proche de l'avant 24 février, il faudra surtout que de nouveaux navires puissent atteindre les ports ukrainiens et y charger de nouveaux volumes de grains.

#### Une opportunité pour la France ?

Dans ce contexte incertain, les céréales françaises peuvent jouer un rôle croissant dans les équilibres alimentaires de la planète. Quatrième ou cinquième exportateur mondial de blé selon les années, la France exporte vers les Pays Tiers (Algérie en particulier) depuis de longues années. La guerre en Ukraine, et les ruptures d'approvisionnement en blé ukrainien, conduisent certaines nations à adresser des demandes à la France, comme en témoigne le cas de l'Égypte qui, récemment, a formulé un achat pour 340 000 tonnes de blé.

L'état des stocks ainsi que la récolte de blé tendre 2022 (33 millions de tonnes), en baisse de quelque 2 millions de tonnes seulement par rapport à l'année précédente, augurent d'une intense activité exportatrice à venir. On notera d'ailleurs que, sur 5 mois 2022 cumulés, les exportations françaises de céréales (sauf riz), sont passées de 3 milliards d'euros en 2021 à 4,6 milliards en 2022.

Faut-il alors s'étonner de voir le Président français se déplacer en Afrique, au moment même où Sergueï Lavrov se rend lui aussi dans quelques pays de ce continent ? Le blé, produit agricole et levier de la diplomatie ?

Contact : **Thierry Pouch**

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75 008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : [accueil@apca.chambagri.fr](mailto:accueil@apca.chambagri.fr)

Siret : 18007004700014

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



REPUBLIQUE FRANCAISE

Avec la participation du CasDar

Directeur de la publication : **Thierry Pouch**

Mise en page : Marine Raffray



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

